

LE TREIZIÈME JURÉ

II

Cependant, la lecture de l'acte d'accusation se poursuivait au milieu d'un religieux silence que troublaient seulement par intervalles les murmures approbatifs de l'assemblée.

Le procureur du roi (au temps qu'il étudiait le droit à Paris, il avait fait représenter plusieurs mélodrames sur le théâtre de Robino) avait arrangé les faits de la cause, déjà passablement horribles par eux-mêmes, avec une habileté scénique, une entente de la situation qui impressionnèrent l'assistance au plus haut point, et donnèrent la chaire de poule aux belles dames qu'une faveur particulière avait placées sur l'estrade derrière les juges.

Quant à Pierre Granger, après avoir baillé de la façon la plus incongrue, il s'était endormi paisiblement et faisait entendre des ronflements sonores, en dépit des gendarmes qui s'efforçaient de le tenir éveillé, sans réussir à autre chose qu'à lui faire entr'ouvrir de temps en temps un œil rond, hébété de sommeil.

Lorsque le greffier eut achevé sa lecture, on parvint enfin à tirer l'accusé de sa somnolence léthargique, et le président procéda à son interrogatoire.

Cet interrogatoire révéla dans toute sa laideur le cynisme, l'abrutissement et l'immoralité de Pierre Granger.

Il avait tué sa femme, dit-il, parce qu'il existait entre eux une grande incompatibilité d'humeur ; il avait mis le feu à sa maison parce que la nuit était froide et qu'il ne possédait pas une seule brassée de bois pour se chauffer ; ses trois enfants étaient morts, à la vérité, mais comme ils étaient malingres, chétifs, scrofuleux et mal bâtis, la société, en somme, n'y avait rien perdu, et l'on était mal venu de le chicaner pour de telles misères.

Après l'interrogatoire, on leva l'audience, qui fut renvoyée au lendemain pour l'audition des témoins, et dès lors, il n'y eut pas dans toute la ville une seule personne qui ne fût convaincue d'avance qu'un verdict de mort serait le dernier mot de cette tragédie criminelle.

Quelques-uns s'étonnèrent bien que le nom du major Vernoc n'eût soulevé aucune récusation, soit de la part de M. Tourangin, soit de la part de Me Lepervier ; mais ceux-là s'étonnèrent tout bas, et ils firent en sorte que leur étonnement n'arrivât pas jusqu'aux oreilles du major.

On ramena Pierre Granger à la prison. Il se plaignit de mourir de faim, et dégusta son maigre repas avec la sensualité d'un épicurien qui s'installe dans un restaurant en renom.

En présence d'une indifférence si complète, le géolier manifesta son étonnement.

— Pourquoi voulez-vous que je me chagrine ? demanda l'assassin, de qui les mâchoires fonctionnaient comme les meules d'un moulin.

— Pourquoi ? dit le géolier surpris d'une semblable question ; vous me demandez pourquoi ?

— Eh ! sans doute. Dans les situations pareilles à la mienne, quel est le souci le plus fort ? L'incertitude, n'est-il pas vrai ?

— C'est possible.

— Eh bien ! moi, je n'ai aucune inquiétude sur mon sort.

— C'est juste, dit le géolier, vous serez condamné.

— Vous croyez ?

— Je parierais vingt francs.

— Les opinions sont libres, mais vous auriez tort.

— Supposez-vous, par hasard, que le juré sera assez bon enfant pour vous appliquer les circonstances atténuantes ?

— Des circonstances atténuantes, je n'en veux pas... qu'en ferais-je ?

— Ah ! ça... vous pensez peut-être qu'on vous acquittera purement et simplement ? dit le géolier en riant d'un gros rire.

— Je ne le crois pas.

— A la bonne heure !

— J'en suis sûr.

— Il faudra que le diable s'en mêle alors.

— Pourquoi pas ? dit Pierre Granger en avançant sa dernière bouchée.

Le géolier haussa les épaules avec dédain, sonda les murs et le carreau du cabanon, fit résonner les fers de son prisonnier, et sortit après avoir poussé trois verrous et donné deux tours de clé à une formidable serrure incrustée dans une porte en chêne épaisse de deux doigts et hérissée de têtes de clous.

Il n'entre pas dans nos projets de suivre pas à pas les débats de cette effroyable affaire, et nous vous renvoyons aux journaux judiciaires de l'époque. D'ailleurs, l'auteur serait inhabile à reproduire la plaidoirie éloquent de M. Tourangin et la plaidoirie non moins éloquent de Me Lepervier.

Le premier parla pendant six heures quarante minutes, et le second le distança d'un gros quart d'heure. Le ministère public ayant fait une vigoureuse réplique qui ne dura pas moins de cinq heures et demie, l'avocat répliqua à son tour, et parvint à prêter vingt-cinq bonnes minutes de plus que son éloquent adversaire. Ce fut, sans contredit, une des plus belles luttes oratoires dont on ait gardé le souvenir dans la contrée. Bien que la salle fût divisée en deux camps, le camp Lepervier et le camp Tourangin, on déclara, d'un avis unanime, que c'était là un tournoi grandiose dans lequel il y avait eu deux vainqueurs et pas un seul vaincu.

Pour être juste, on eût dû, à notre avis, décerner la palme à Me Lepervier, dont le rôle était autrement difficile que celui de son contradicteur. Persuadé en son âme et conscience que son client était un brigand de la pire espèce, dont la condamnation serait un bienfait pour l'ordre social, il n'en fit pas moins loyalement son métier d'avocat. Arrivé à la péroraison, il tira du fond de ses glandes lacrymales quelques rares pleurs qu'il gardait précieusement pour une occasion extra-solennelle. Ainsi dans les familles bourgeoises on conserve deux ou trois bouteilles de vieux vin de la comète pour le repas de nocce d'une fille chérie.

Les débats tiraient à leur fin et le moment approchait où le président allait prononcer son résumé. Mais, comme il faisait une chaleur excessive, et attendu que chacun éprouvait le besoin de respirer pendant quelques minutes un air moins saturé de gaz méphitiques, avant de prendre la parole le président déclara que la séance resterait suspendue durant une demi-heure. La cour se retira dans la chambre du conseil, les jurés passèrent dans la salle de leurs délibérations, et les huissiers ouvrirent toutes les fenêtres afin de purifier l'atmosphère asphyxiante de la Cour d'assises.

Les jurés, tout en s'entretenant de la culpabilité du prévenu dont la destinée était remise à leur religion et à leur conscience, s'étaient fait apporter des sorbets et des glaces, qu'ils savouraient avec délices. Le major Vernoc avait allumé un cigare, et, voluptueusement assis dans un large fauteuil, il fumait avec la gravité d'un Oriental.

— Un fameux cigare ! soupira un des jurés en contemplant les petits nuages odorants qui s'échappaient des lèvres du fumeur.

— S'il vous était agréable d'en griller un, mon cher collègue ? dit le major en lui tendant gracieusement son porte-cigares.

— Il n'y a pas d'indiscrétion, au moins !

— Pas la moindre.

Le juré prit un cigare et l'alluma à celui de son obligé collègue.

— Eh bien ! que vous en semble ? demanda le major.

— Délicieux ! répondit l'autre. Je lui trouve un arôme particulier auquel ne m'a pas habitué la régie. Où vous fournissez-vous ?

— A la Havane.

— C'est un peu loin et un peu cher !

— D'accord, mais c'est mon péché mignon.

Plusieurs jurés s'étaient approchés et jetaient sur le porte-cigare du major des regards dont le sens n'était pas malaisé à traduire.

— Messieurs, dit le major, veuillez m'excuser : je viens d'offrir mon dernier cigare. Moi qui en ai toujours un paquet dans mes poches, je ne trouve aujourd'hui tout à fait dépourvu. J'aurai, dès demain, l'honneur de réparer ma bévue, et me ferai un véritable plaisir de vous mettre à même d'apprécier ma provision.

Comme il parlait ainsi, un huissier vint prévenir messieurs les jurés que la séance allait être reprise.

Les jurés s'empressèrent de regagner leurs places, et le président commença son résumé.

Mais il n'était pas arrivé au milieu de son exorde, lorsque celui des jurés qui avait fumé le cigare offert par le major se leva, et d'une voix dolente, il demanda à la Cour l'autorisation de se retirer, se sentant gravement indisposé.

Ces paroles dites, il perdit connaissance et tomba de son haut la face sur le plancher.

Le président donna les ordres nécessaires pour que le malade fût reconduit chez lui ; il engagea le major Vernoc à prendre possession du siège devenu vacant, et aussitôt que l'agitation se fut calmée, il continua son résumé impartial.

Six heures sonnaient à l'horloge du Palais de Justice lorsque le juré entra dans la salle de ses délibérations afin de se prononcer sur le sort de Pierre Granger.

Il s'éleva tout aussitôt un concert d'imprécations unanimes contre ce misérable assassin. Seul, le major Vernoc se fit remarquer par un mutisme obstiné ; un dédaigneux sourire contractait ses lèvres minces.

Avant de passer aux voix, le chef du juré interrogea successivement ses collègues sur la question de savoir si des circonstances atténuantes seraient admises en faveur de l'accusé ; tous répondirent que Pierre Granger était un monstre indigne de la pitié des hommes, et que Dieu seul était assez grand et miséricordieux pour user de clémence envers un scélérat si audacieux et si endurci.

— Et vous, monsieur, demanda le chef du juré au major, quelle est votre opinion sur la question qui nous occupe ?

Le major se leva, s'adossa contre la cheminée, et, promenant sur ses collègues un regard pétillant de lueurs phosphorescentes, il laissa tomber une à une ces paroles incroyables :

— Je voterai pour l'acquiescement pur et simple de Pierre Granger — et vous voterez tous comme moi.

— Monsieur, répondit le président du juré d'une voix sévère, il n'appartient qu'à Dieu de sonder les mystères de votre conscience, mais je ne vous reconnais pas le droit de nous insulter tous gratuitement.

— Aurais-je eu le malheur de vous insulter ? demanda le major avec un étonnement si habilement simulé qu'il semblait naturel.

— N'est-ce donc pas nous insulter que de nous supposer capables de fouler aux pieds la haute mission qui nous est confiée et les devoirs sacrés qu'elle impose ?

— Mais foi ! monsieur, dit le major, m'est avis que depuis deux jours on nous a mis à un régime de phrases littéraires dont, pour ma part, j'ai une forte indigestion. Vous n'êtes pas avocat, je suppose ?

— Monsieur, je suis un homme d'honneur, et...

— Bah ! interrompit le major, en êtes-vous bien sûr ?

Un murmure d'indignation couvrit ces paroles.

— Savez-vous, monsieur, que ce doute est une injure nouvelle ?

— Ce n'est pas un doute que j'émetts, reprit M. Vernoc, c'est une simple interrogation que je vous pose. Pour la première fois, je suis appelé à exercer aujourd'hui les fonctions de juré, et, loin de fouler aux pieds les devoirs qu'assume une si haute mission, ainsi que vous le prétendez tout à l'heure, je m'effraie en songeant à l'immensité des pouvoirs que la justice des hommes me remet en ce moment. Le sort d'une créature vivante est entre mes mains, et avant de faire de cette créature vivante une chose morte, avant de la livrer pieds et poings liés au bourreau, je me demande si je vaudrais mieux que Pierre Granger, ce qui n'est guère probable, et si vous vaudriez mieux que moi, ce qui est au moins douteux.

Il se fit un lugubre silence. Chacune des paroles du major pénétrait dans la conscience des assistants comme pénétre dans l'arbre qu'il dépèce la cognée du bûcheron, en y laissant des déchirures profondes.

— Monsieur envisage la question au point de vue philosophique, dit enfin un des jurés d'une voix qui n'était pas des mieux raffermies.

— Précisément, monsieur Cerneau.

— Aurais-je l'honneur d'être connu de vous ? demanda le juré, dont la voix, loin de se raffermir, s'altéra sensiblement.

— Port peu, en vérité.

Le juré laissa échapper un geste de satisfaction.

— Assez pourtant, reprit le major, pour que je n'ignore pas que vous payez la patente de banquier et que vous escomptez de préférence le papier du petit commerce. Je sais aussi qu'il y a trois ans et demi ou quatre ans environ un honnête père de famille, faute d'un renouvellement qu'il implorait à genoux, s'est brûlé la cervelle sur vos sacs d'écus.

M. Cerneau ne souffla pas mot ; il se réfugia dans un angle obscur et essaya les gouttes de sueur qui perlaient sur son front.

— Entend-on nous jouer ici une scène renouvelée du douzième acte des *Mémoires du diable* ? demanda un juré, qui paraissait en proie à une vive impatience.

— Je ne connais point cet ouvrage, répondit le major, mais, si j'ai un conseil à vous donner, monsieur de Bardine, c'est de calmer vos nerfs.

— Monsieur Vernoc, s'écria le juré, je n'aime pas les impertinences, et je les châtie.

— Et de quelle façon, s'il vous plaît ?

— Lorsque l'insulte me vient d'un rustre, je le fais bâtonner par mes gens ; si elle me vient d'un homme qui sache tenir une épée, je lui fais l'honneur de me battre avec lui.

— Voilà un honneur que je refuse absolument.

— Vous êtes un lâche ! J'aurais dû m'en douter !

— Je ne suis point un lâche, comme il vous plaît de le dire, monsieur ; je suis un homme de bon sens, et je serais trois fois stupide si j'acceptais votre cartel. Vous ne me tueriez pas, monsieur de Bardine ; vous m'assassineriez.

— Qu'est-ce à dire ? demanda M. de Bardine, qui devint blanc comme un linge.

— Avez-vous donc perdu tout souvenir de votre duel avec M. de Sillac ? duel sans témoins, si je suis bien informé. Avant que votre adversaire se fût mis en garde, vous lui avez traitreusement enfoncé votre épée dans le cœur. Cette perspective n'a rien qui me séduise.

Par un mouvement instinctif, les voisins de M. de Bardine firent un vide autour de lui.

— J'aime cette pudeur, ricana le major ; elle vous sied surtout, monsieur Darin.

M. Darin bondit comme un cheval dont on laboure les flancs avec les pointes de l'éperon.

— Quelle infamie allez-vous me jeter à la face, major ? demanda-t-il d'une voix étranglée.

— La moindre des choses, presque rien, en vérité. Il ne s'agit même pas d'un péché, mais bien d'une peccadille charmante, et qui est de nature à vous faire beaucoup d'honneur dans le monde. M. de Bardine assassine ses amis, vous vous contentez de déshonorer les vôtres ; chacun son goût.

— Pas un mot de plus, monsieur...

— Et pourquoi me tairais-je ? Il me convient, à moi, qu'on sache et qu'on redise que vous trompez cet excellent M. Simon, dont la maison est à votre, dont la table est la vôtre, dont la bourse est la vôtre...

— Major, s'écria un des jurés qui jusque là avait gardé le silence ; major, vous êtes un infâme !

— Un indiscret tout au plus, mon cher monsieur Calfat. Appelons les choses par le nom qui leur convient, s'il vous plaît. Il n'y a d'infamie ici que l'homme qui a incendié lui-même sa maison six mois après l'avoir assurée pour le triple de sa valeur à quatre compagnies qui ont eu la sottise de désintéresser le spirituel propriétaire sans exiger une enquête préalable.

M. Calfat poussa un rugissement étouffé et s'éffraya dans l'ombre.

— Mais qui êtes-vous donc, vous qui vous faites ainsi le juge impitoyable des crimes et des fautes d'autrui ? demanda un juré en se plaçant en face du major et en le couvrant de son regard chargé de menaces et de haine.

— Qui je suis, monsieur Péron ? Un homme qui apprécie votre habileté à filer la carte et à faire sauter la coupe, et que vous n'aurez pas

l'avantage de dévaliser, parce qu'il ne sera jamais assez simple pour jouer contre vous.

M. Péron fit un bond en arrière comme si un gouffre béant s'était tout à coup creusé sous ses pieds.

Cette scène avait un caractère effrayant, qu'augmentait encore l'obscurité à chaque instant plus profonde. La voix du major retentissait avec des vibrations métalliques. Elle résonnait dans les cœurs, elle y réveillait des échos douloureux et sinistres. Les cinq jurés qu'il avait pris corps à corps se tenaient immobiles, comme foudroyés ; les autres, soit qu'ils fussent muets d'épouvante, soit que leur conscience ne fût pas rassurée, ressemblaient à de pâles statues dans leurs niches de pierre.

Le major fit entendre un rire strident et aigu. On eût dit le sifflement d'une vipère.

— Eh bien ! honorables collègues, s'écria-t-il, ce pauvre Pierre Granger vous paraît-il encore indigne de toute pitié ? Il a commis une faute, je vous l'accorde ; une faute que vous n'eussiez pas commise à sa place, j'en conviens. Comme vous, il n'a pas eu l'esprit de masquer ses turpitudes sous des dehors d'hypocrisie et de vertu. Là est son crime ! Mais observez qu'il s'agit d'une brute. Ayant tué sa femme, s'il eût commandé un service décent, acheté un terrain perpétuel, fait construire un petit monument carré, en jolies pierres blanches, avec une belle épitaphe en lettres noires — vous, moi, le juge d'instruction, le ministère public et les gendarmes, tout le monde se serait attendu sur une douleur conjugale de si bon aloi, et Pierre Granger aurait fini par occuper une place honorable dans les morales en action, côte à côte avec la veuve du Malabar. Voilà le plan qu'eût suivi un homme, je ne dis pas d'un grand esprit, mais de quelque intelligence ; et je gage que M. Norbec est parfaitement du même avis que son serviteur.

M. Norbec se dressa convulsivement.

— Ce n'est pas vrai, murmura-t-il ; je ne l'ai pas empoisonnée. Elisa est morte de la poitrine.

— Au fait, reprit le major, vous me rappelez une circonstance dont j'avais perdu le souvenir. Mme Norbec est effectivement morte sans postérité, cinq mois après qu'elle vous eût institué son légataire universel. Mais rassurez-vous : c'est déjà de l'histoire ancienne ; les bénéfices de la prescription vous sont acquis.

Le major se tut.

La nuit était tout à fait sombre, et l'on entendait les cœurs palpitant dans les poitrines. Tout à coup, le silence fut rompu par le bruit sec d'un pistolet qu'on armait, et l'obscurité fut déchirée par une lueur rapide ; mais il n'y eut aucune détonation : l'amorce seule avait brûlé.

Le major poussa un long éclat de rire.

— Charmant ! délicieux ! adorable en vérité, s'écria-t-il ; ah ! mon cher monsieur, que d'actions de grâce ne vous dois-je pas ? dit-il au chef du jury. Vous représentiez le seul honnête homme de la bande, et voici que, pour me complaire, vous commettez sur ma personne, la nuit, dans une maison habitée, une petite tentative d'assassinat qui n'a manqué son effet que par suite de circonstances indépendantes de votre volonté... crime prévu par le Code pénal.

Lorsque son hilarité se fut calmée, le major sonna et demanda des bougies.

— Ça, messieurs, dit-il à ses collègues, vous n'avez pas, je présume, l'intention de coucher céans ; finissons vite, et partons : il se fait tard.

Dix minutes après, le chef du jury prononçait un verdict d'acquiescement, et Pierre Granger était mis en liberté au milieu des clameurs et des huées de la foule, qui insulta si violemment les jurés qu'on dut faire évacuer la salle par un piquet de troupe de ligne.

Comme s'il se fût promis de pousser le scandale jusqu'à ses plus extrêmes limites, le major se dirigea vers le banc des accusés, passa son bras sous le bras de Pierre Granger et l'entraîna par un couloir de service.

Depuis lors, on ne les a revus ni l'un ni l'autre dans le pays.

Il régna pendant la nuit une tempête affreuse, mêlée de tonnerre et d'éclairs. Toute la récolte fut hachée par des grêlons gros comme des œufs de pigeons, et la foudre tomba sur le clocher de Saint-Patrice, dont elle tordit la grande croix de fer doré.

ALBÉRIC SECOND.

FIN

A VENDRE

On offre en vente un matériel complet de photographie, ainsi qu'une grande voiture pour prendre les portraits à la campagne.

S'adresser à HYPOLITE RICHARD, Sainte-Julie de Verchères.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désirent faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Blenry.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, *Staten D. New-York*.